

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
Pyrénées-Orientales

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	5	3

<b>Date de la convocation</b>
25 mars 2026

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet</b>
<b>Subventions accordées aux associations Comité du Roser d'Albère et ASPAVAROM</b>

Délibération 2026/010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

**Séance du :** 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Et le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de François TUBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Présents :** François TUBERT, Thérèse BIDARD, Stéphane DOUBIN

**Absents :** Marc de BESOMBES-SINGLA, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA

Monsieur Stéphane DOUBIN a été nommé secrétaire

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS COMITE DU ROSER  
D'ALBERE ET ASPAVAROM**

Après que Monsieur le Maire, Marc de BESOMBES-SINGLA et Madame Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA soient sortis de la salle, ayant des liens familiaux étroits avec le Président de l'association du Comité du Roser d'Albère, Monsieur le premier adjoint, présente deux demandes de subventions faites par les associations du Comité du Roser d'Albère et de l'ASPAVAROM (Association Patrimoine Vallée de la Rome).

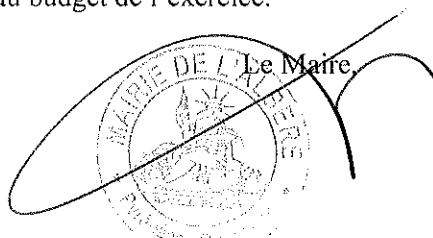
Il rappelle que l'année dernière la commune de L'Albère a versé une subvention annuelle à ces associations. Il propose que soient reconduits les mêmes montants soit :

- 450 euros pour le Comité du Roser d'Albère
- 150 euros pour l'ASPAVAROM

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- DE VERSER une subvention annuelle d'un montant de trois cent cinquante euros à l'association du Comité du Roser d'Albère
- DE VERSER une subvention annuelle d'un montant de cent cinquante euros à l'association ASPAVAROM
- DE DIRE que ces montants seront inscrits au budget de l'exercice.

Le Président de Séance,

Le Maire,  


François TUBERT

Marc de BESOMBE-SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture de CERET le et  
Publication ou notification du

